



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 23
Procurations : 4
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS. Mme Isabelle BERNADET (procuration à Mme Isabelle DEXPERT), Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD), M. Laurent SOULARD (procuration à M. Laurent JOUGLENS), Mme Mélanie MANO, (Procuration à Mme Francine CHADEFAUD).

Secrétaire de séance : M. Bernard JOLLYS

N° DE_2022_036

OBJET : AVENANT N°3 A LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA REGIE AUTONOME DE LA FETE DES BŒUFS GRAS ET LA VILLE DE BAZAS

Madame Danielle BARREYRE expose à l'assemblée qu'une convention a été signée entre la Régie autonome de la fête traditionnelle des bœufs gras de Bazas et la commune de Bazas pour l'organisation de la fête des bœufs gras portant notamment sur les modalités financières de la mise à disposition du personnel de la commune et du matériel lors de la manifestation.

Madame Danielle BARREYRE propose d'approuver l'avenant annuel n°3 à la convention financière relative au reversement par la Régie Autonome de la Fête traditionnelle des bœufs gras d'une participation d'un montant de 12 500 € à la Commune pour la mise à disposition du personnel et du matériel au titre de 2022.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'AVENANT N°3 à la convention portant reversement à la commune par la Régie Autonome de la Fête traditionnelle des bœufs gras pour la fête traditionnelle des bœufs gras la somme de 12 500 € pour la mise à disposition de personnel et de matériel au titre de 2022.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT